

Anti-inflation—Loi

bien, je veux que les Québécois sachent de quelle façon ces gens-là se tiennent silencieux sur les grands débats, ils se cachent derrière des épouvantails à corneilles ou suivent trop docilement les directives données par leurs dirigeants.

Monsieur l'Orateur, j'espère qu'à répéter ces choses nous trouverons chez les ministériels une attitude plus positive et nous trouverons également une solution pour aider non seulement le Québec, mais toutes les provinces à diminuer ce taux de chômage et à réaliser les objectifs et les aspirations de tous les Canadiens.

● (2120)

[Traduction]

M. David Orlikow (Winnipeg Nord): Monsieur l'Orateur, l'opposition officielle a proposé dans sa motion que la loi anti-inflation soit abrogée fin juin. J'ai fait remarquer que le gouvernement libéral avait imposé des contrôles sur les augmentations des salaires et des rémunérations et en principe, sur les augmentations de bénéfices.

Avant de passer au vote de cette motion, revoyons quelle fut l'origine de cette politique. En 1972, 1973 et 1974, le parti progressiste conservateur a proposé le blocage des prix et des salaires. Il demandait que le gouvernement intervienne de manière draconienne pour régler les prix et les bénéfices. Le premier ministre (M. Trudeau) a rejeté ces propositions, faisant valoir à plusieurs reprises qu'une grande part de l'inflation canadienne provenait du jeu des forces internationales sur lequel le Canada n'avait pas de prise, et soutenant que le gel des prix et des salaires ne servirait à rien.

Pendant la campagne électorale de 1974, le jeu s'est joué autour de cette question: fallait-il ou non appliquer des limites aux salaires et aux prix ou aux salaires et aux bénéfices. Alors que les candidats conservateurs, dans l'opposition, se faisaient les avocats de ces réglementations ou d'une politique de contrôle le premier ministre, allant d'une région du pays à l'autre, affirmait que le gouvernement qu'il dirigerait n'adopterait jamais un tel programme, qu'il ne servirait à rien qu'il serait injuste, etc. Le premier ministre a réussi. Il a remporté les élections. En Ontario les députés libéraux ont été élus, enlevant des sièges à des candidats conservateurs et NPD. Ensuite, que s'est-il passé?

En 1975, le premier ministre qui avait promis de ne pas appliquer de contrôles, les imposait. Il annonçait la réglementation des salaires et des bénéfices. Le député de Davenport (M. Caccia) a déclaré vendredi à la Chambre que le premier ministre avait toujours dit que le gouvernement libéral était prêt à imposer un autre programme pour juguler l'inflation, si l'urgence de la situation le demandait et il essayait de convaincre les députés et le public canadien, comme les libéraux se sont efforcés de le faire, depuis octobre 1975, que, en fait, il était devenu urgent de le faire. Le député a déclaré, je crois, qu'il était, dans une certaine mesure, en faveur des contrôles mais que tant que nous aurions un taux de chômage élevé, nous devons les maintenir. Il semble avoir tout à fait oublié que le chômage est monté en flèche, précisément depuis que le gouvernement a appliqué ce programme de réglementation.

[M. La Salle.]

● (2130)

On peut se servir de chiffres pour prouver ce qu'on avance, même si c'est faux. C'est ce qu'on fait. Vendredi, le ministre des Finances (M. Macdonald). Jeudi, le ministre a déclaré que quand le gouvernement avait fait démarrer son programme de lutte contre l'inflation, le taux annuel d'inflation était de 10.6 p. 100. Il a ajouté que le programme avait été tellement efficace que le taux d'inflation était passé de 10.6 p. 100 à la date de mise en œuvre du programme à 6.2 p. 100 en octobre 1976.

Comme d'autres députés, quand je fais les courses avec ma femme, je constate qu'il n'y a aucun article dans les supermarchés qui n'ait pas subi une hausse de prix considérable depuis octobre 1975. Quand je signe le chèque pour payer la facture mensuelle de chauffage, je constate que le prix a beaucoup augmenté. Le prix du pétrole augmentera probablement de \$2 le baril d'ici le 1^{er} premier juillet. Cela fera monter encore de 1 p. 100 le coût de la vie.

J'ai examiné les chiffres des cinq premiers mois de 1977 publiés par Statistique Canada. Je l'ai fait parce que cela m'a bien étonné d'entendre le ministre prétendre que le taux d'inflation avait diminué de 6.2 p. 100 par suite du programme de lutte contre l'inflation. J'ai constaté qu'en février 1977, le coût de la vie est monté de .9 p. 100. En mars, il est monté de .9 p. 100, en avril de 1 p. 100, en mai de .6 p. 100 et en juin de .8 p. 100. Ainsi, pendant les cinq premiers mois de 1977, le coût de la vie a augmenté de 4.2 p. 100.

Si l'on considère que le prix du pétrole augmentera de \$2 le baril en juillet, le coût de la vie augmentera de 9 à 10 p. 100 en 1977. Par conséquent, nous en sommes au même point que quand le gouvernement a appliqué son programme de lutte contre l'inflation.

Le premier ministre avait raison de dire pendant la campagne électorale de 1974, que le contrôle des prix et des salaires n'empêcherait pas le coût de la vie de monter à cause de facteurs extérieurs indépendants ou presque de notre volonté. En 1977, 18 mois après l'entrée en vigueur du programme anti-inflation, nous constatons que le coût de la vie va monter presque au même rythme qu'en 1975, année où le gouvernement a imposé la réglementation.

On nous avait dit qu'il s'agirait d'un programme de réglementation tant des salaires que des prix. Nous connaissons le résultat qu'il a eu sur les salaires. Il est arrivé ce que nous autres, néo-démocrates, avions prédit, comme la plupart des économistes, lorsque le premier ministre a proposé son programme.

Il est relativement facile de réglementer les salaires. Les travailleurs touchent leur paye une ou deux fois par mois. Il n'est pas difficile d'édicter une loi pour imposer un plafond de 6, 8 ou 10 p. 100, selon ce que les bureaucrates du ministère des Finances, qui gagnent plus de \$60,000 par an, estiment juste et raisonnable. Le gouvernement a relativement bien réussi à cet égard. Le ministre a fait remarquer à quel point les règlements salariaux étaient inférieurs cette année à ce qu'ils étaient en 1975. Bien sûr qu'ils sont inférieurs. Les travailleurs et les syndicats savent bien qu'ils ne peuvent forcer leurs employeurs à violer la loi. Quand la loi limite les hausses autorisées, les syndicats et les entreprises doivent s'y plier.